

## **Win for life sur VivaCité – règlement.**

1. Du lundi 12 au dimanche 18 octobre 2009 minuit, les auditeurs de VivaCité sont invités à suggérer leurs idées originales de ce qu'ils feraient de leur premier mois de gain, s'ils gagnaient 2000 € à vie.
2. 10 participants seront sélectionnés par VivaCité et soumis au vote des internautes à partir du lundi 19 octobre 12 heures.
3. Le 23 octobre à 12h00, le candidat qui aura reçu le plus de votes valides\* sera déclaré gagnant et annoncé dans l'émission « Qui dit mieux », il remportera l'équivalent de 2.000 €.
4. Les internautes votants, sont susceptibles de remporter différents lots proposés par VivaCité. Ils seront prévenus par email de leur gain et recevront leur cadeau par la poste.
5. Tout collaborateur de la RTBF, ou personnes vivant sous le même toit, de même que tout personnel de la Loterie Nationale ne pourra participer à ce concours.

\*un vote par personne à la même adresse postale. VivaCité se réserve, avec les moyens techniques de son choix, le droit d'éliminer tout vote qui dérogerait à cette règle.